Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20210429-del6-29042021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 6	Conseil Municipal du 29 avril 2021
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 3.5 Autres Actes de Gestion du Domaine Public

Le Jeudi Vingt Neuf Avril deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 20/04/2021

Membres présents : 31 puis 32 (Monsieur Jean Paul HAGNERE est arrivé à 17 h 40

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 1

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants : 31 puis 32 (Monsieur HAGNERE Jean-Paul est arrivé à 17 h 40)

Affiché le 03/05/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE (arrivé à 17H40), **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Sophie DENEUX, Madame Catherine SIBILSKI à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Aurore WACOGNE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Philippe FAIT.

Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 31 puis 32 (Monsieur Jean-Paul HAGNERE est arrivé à 17h40)

Secrétaire de séance : Madame Lyliane DUFOUR

Objet : Désaffectation et déclassement de 2 mini bus de marque Renault Master et d'1 mini bus de marque Peugeot Expert

Rapporteur : Madame Maryse Maillart, Adjointe.

Synthèse de la délibération :	Désaffectation et déclassement de 2 mini bus de marque Renault Master et d'1 mini bus de marque Peugeot Expert de l'inventaire des biens communaux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

Que le mini bus 9 places de marque Renault Master, immatriculé 3846 TV 62, mis en circulation le 14/12/2001, ayant 190 596 kms, affecté au service Jeunesse de la Commune, a été interdit de circulation au dernier contrôle technique,

Que le mini bus 9 places de marque Renault Master, immatriculé 2039 SN 62 mis en circulation le 22/06/1999, ayant 177 729 kms, affecté au service des Sports de la Commune, a été interdit de circulation au dernier contrôle technique,

Que le mini bus 9 places de marque Peugeot Expert, immatriculé 9295 SN 62 mis en circulation le 13/07/1999, ayant 252 916 kms, affecté au service Jeunesse de la Commune a été interdit de circulation au dernier contrôle technique,

Que le montant des réparations des 3 mini bus dépasse la valeur des véhicules,

Que ces biens mobiliers auront dès lors comme destination la vente en l'état ou la mise au rebut.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide** de désaffecter et déclasser les véhicules cités, qui ne seront plus utilisés, et de les sortir de l'inventaire des biens communaux,

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 3 Mai 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.